



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2016/29/1.1

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre – Etude d'avant-projet pour l'aménagement VRD de l'entrée Est, route de Nîmes

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu Le décret relevant le seuil de dispense de procédures dans les marchés publics publié au «Journal officiel» du 20 septembre 2015 applicable au 1^{er} octobre 2015 stipule que le seuil est à 25 000 euros HT.

Vu les offres présentées par :

- RCI (Rhône Cévennes Ingénierie) – 30100 ALES
- CEREG (cabinet d'études pour la réalisation d'équipements généraux) – 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX
-

Vu d'analyse des offres

Considérant le critère retenu pour le jugement des offres prix 100 %

DECIDE

Article 1 : de retenir la Société CEREG 7 avenue de la Fontanisse Pôle Actif 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX, représentée par Monsieur Benoit PHALIPPOU Co-Gérant pour le marché Mission de maîtrise d'œuvre – Etude d'avant-projet pour l'aménagement VRD de l'entrée Est, route de Nîmes.

Montant forfaitaire de la mission AVP 19 550.00 € HT

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en préfecture et d'une publication

Accusé de réception en préfecture
630-21300057-2016-0316-DEC2016-29-AU
Date de télétransmission : 22/03/2016
Date de réception préfecture : 22/03/2016

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 18 mars 2016

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 22.03.2016

- date d'affichage : 22.03.2016 .



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20160318-DEC2016-29-AU
Date de télétransmission : 22/03/2016
Date de réception préfecture : 22/03/2016